

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-10**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 2011.09.100B « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA**  
**MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

**Cet AVIS PUBLIC** est par la présente donné car le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté à sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2026 le Règlement numéro 2026-10 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (RÈGLEMENT DE ZONAGE) de la municipalité de Hope Town;

**Que** ce Règlement Ce règlement a pour objets et conséquences d'ajouter les plans « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town), Carte 22A03-050-0306 (Gignac) et Carte 22A03-050-0307 (Saint-Godefroi) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques – municipalité de Hope Town », remplacer le plan numéro IEFO-2008-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte, remplacer le plan numéro TI-2008-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » par le plan numéro TI-2016-08.11 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope Town » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.11 » par « TI-2016-08.11 » dans le libellé du texte, remplacer le plan numéro IE-2008-26 Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe E « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

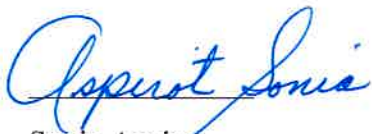
**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 11 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(sous réserve de son approbation)



Sonia Aspirot

DG – Greffière-trésorière